



**GROHE**

**GARANTIE D'USINE**

**2 ans et plus**

# Garantie d'usine de 2 ans et plus

## La garantie d'usine de GROHE

GROHE accorde une garantie d'usine à l'utilisateur final selon les conditions suivantes. La garantie d'usine n'est valable que pour tous les produits de marque GROHE qui sont indiqués sur le site ([www.grohe.be](http://www.grohe.be)) comme des produits pour lesquels la « garantie d'usine de 2 ans et plus GROHE » est applicable.

Les droits contractuels et/ou légaux de l'utilisateur final vis-à-vis du vendeur concerné ainsi que les droits légaux de l'utilisateur final contre le fabricant du produit restent inchangés.

## Service de garantie

GROHE garantit que les produits GROHE fabriqués par GROHE sont exempts d'erreurs de matériel, de conception, de fabrication et de fonctionnement. Si un produit est toutefois établi comme défectueux, la norme technique applicable à la date de fabrication sert de base.

Les erreurs de produit survenues seront corrigées aux frais de GROHE et à la seule discrétion de GROHE par une réparation, la fourniture de pièces ou d'un nouveau produit.

Dans le cas où une réparation ou un remplacement est jugé nécessaire, GROHE est libre, si nécessaire, de la faire effectuer par un collaborateur du service après-vente de GROHE ou un installateur agréé.

## Période de garantie

La garantie d'usine GROHE est valable pour une période de 2 ans et prend effet à la date d'achat.

L'utilisateur final peut prolonger d'un an cette garantie pour obtenir une période de garantie totale de trois ans. Pour ce faire, l'utilisateur final doit s'inscrire (gratuitement) sur le site Web de GROHE ([www.grohe.be](http://www.grohe.be)) dans les trois mois suivant l'achat.

Les éléments suivants n'entraînent pas une prolongation et/ou un redémarrage de la période de garantie : les réparations autorisées par GROHE et le remplacement des pièces ou du produit lui-même. Ceci s'applique également si les conditions de cette garantie ont été incluses avec le produit de remplacement.

## Conditions de garantie

Pour pouvoir bénéficier de la garantie, la facture originale doit contenir les éléments suivants : la date d'achat, le nom et l'adresse du vendeur, et le lieu d'achat. L'utilisateur final est autorisé à fournir une preuve d'achat et la date d'achat d'une autre manière.

Cette garantie n'est accordée qu'après une installation, un placement et une utilisation corrects du produit. De même, les instructions d'installation et d'utilisation, ainsi que la fiche technique délivrée par GROHE, doivent toujours être respectées. Y compris pendant l'installation.

Ceci s'applique indépendamment du fait qu'un installateur agréé ou l'utilisateur final lui-même ait installé et placé le produit.

Le produit doit être utilisé conformément aux instructions d'utilisation et doit être entretenu et nettoyé à temps et de manière correcte conformément aux instructions d'entretien de GROHE. Tout cela constitue une condition préalable pour bénéficier de la garantie d'usine GROHE.

Tant dans l'emballage du produit que sur le site Web de GROHE ([www.grohe.be](http://www.grohe.be)), l'utilisateur final peut trouver des informations techniques sur les produits, des fiches techniques et des instructions d'entretien GROHE. Si l'utilisateur a des questions concernant l'entretien du produit, il peut contacter le service clients de GROHE.

Ce n'est que lorsque le défaut a été signalé à l'avance qu'une demande de garantie peut être effectuée. À moins qu'une telle notification soit déraisonnable. Le premier point de contact pour les défauts est le point de vente où l'utilisateur final a acheté le produit. Dans d'autres cas, c'est GROHE lui-même. Une fois le défaut découvert, GROHE doit en être informé dans un délai raisonnable et en tout cas avant l'expiration de la période de garantie.

## Exclusions de la garantie

Aucune réclamation au titre de la garantie ne peut être faite dans les cas suivants :

- Si le produit n'a pas été correctement installé, entretenu ou réparé.
- Si la cause du défaut est un fonctionnement incorrect ou une utilisation inadéquate du produit.
- Si le défaut peut être attribué à un entretien inexistant ou incorrect.
- Si des pièces de rechange autres que des pièces de rechange GROHE ont été utilisées pendant les réparations ou l'entretien du produit.
- Si le transport ou l'installation est la cause du défaut.
- Si la surface du produit est rayée
- Si le produit est un (ancien) modèle d'exposition, un achat aux enchères ou autre similaire.
- Lorsque les consommables (tels que les filtres, les cartouches filtrantes, les aérateurs ou les batteries) ou les matériaux sujets à l'usure (tels que les joints ou les tuyaux) sont vides ou endommagés.
- Si le défaut a été causé par la rupture de pièces vulnérables telles que le verre ou des ampoules.
- Si le défaut peut être attribué à une exposition à des influences externes agressives, telles que des produits chimiques et des agents de nettoyage, ou à du calcaire ou des perturbations dues au calcaire et/ou à la glace.
- Si le défaut est causé par des influences externes spécifiques, telles qu'une pression trop élevée ou négative ou une tension trop élevée ou trop faible sur la ligne.
- Si le défaut peut être attribué à un dommage délibéré ou à une négligence grave de la part de l'utilisateur final ou de tiers.

Chaque cas sera examiné et évalué individuellement par GROHE si les conditions de garantie ont été remplies et s'il existe des motifs d'exclusion. Si une réclamation au titre de la garantie est faite et que l'inspection du produit par GROHE indique qu'il n'y a pas de défaut ou de garantie du fait de l'une des raisons exposées ci-dessus, GROHE se réserve le droit de récupérer les frais de service après-vente. Si tel est le cas, le client est responsable des frais de port du produit (le client n'est responsable des frais de retour que si le client demande à GROHE de retourner le produit). Les frais de services fournis (frais de matériel, de salaire et de déplacement) peuvent être à la charge du client en cas de réparation du défaut sans garantie.

## Garantie et tarifs

Concernant nos services, nous utilisons les règles conformes à nos conditions de garantie. Il s'ensuit que, dans les présentes conditions générales, des frais peuvent être facturés en cas d'erreur de produit et lorsqu'un technicien du service après-vente est déployé. S'il ne s'agit pas d'une erreur de produit, les frais de visite, pour les travaux effectués et les éventuels matériaux seront à la charge du client.